

Nombre de membres
en exercice :
13

Membres présents :
9

Membres excusés
avec procuration :
3

Membre excusé :
1

Membre absent :
0

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 11 juin 2026
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le onze juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 9

Mme Valérie MEYER, Mme Béatrice LORRAIN, Mme Marie ADAM, Mme Martine KOEBERLE, M. Eddie WAESELYNCK, M. Jean-Marc FAESCH, Mme Josiane FORÊT, Mme Julie KAUFFMANN-HAYME, Mme Sylvie KUENEMANN,

Excusés avec procuration : 3

M. Christophe EHRET, procuration à Mme Valérie MEYER
Mme Danielle GRUMET, procuration à Mme FORÊT Josiane
M. Fernand THUET, procuration à Mme LORRAIN

Excusée : 1

Mme Catherine MATHIEU-BECHT

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

6. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 23 avril 2026 – Point 2, par laquelle la Présidente, la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président, le Vice-Président ou le Vice-Président délégué doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RA Les GLYCINES

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/01/2026 au 31/03/2026)

Fournisseurs	Réalisé
ALN	1 656,00
BOHLER LIONEL CLAIRE LUMIERE	2 118,04
CAISSE INTERCOMM ASSURANCE DEPTS EST	1 051,00
EAU CA M2A	4 142,12
EDF	95,89
GSCHWIND TRISTAN	1 080,00
HH BATIMENT	714,45
HORTICULTURE GUYOT	180,00
J CUISINE SARL	5 124,00
KELIANIE INTERMARCHE	148,02
M2A HABITAT	17 846,15
METRO CASH ET CARRY FRANCE	578,97
MON BOUDOIR BEAUTE MOKRUSHYNA Natalia	900,00
ORANGE	71,18
SCHINDLER	132,70
SEXTANT MONÉTIQUE	158,40
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	1 262,04
TOTAL ENERGIE	1 961,04
VALORIM	20 418,45
	59 638,45

Pour mémoire, deux factures reçues en 2026 ont été rattachées à l'exercice 2025 pour un montant de 45 709,47 € (Taxe foncière et Total énergie).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026 pour un montant de 59 638,45 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 12 juin 2026

Pour la Présidente,
le Vice-Présidente :

Valérie MEYER

